

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 141

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 16

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« l'a acquittée »,

les mots :

« a acquitté la taxe de risque systémique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.